

NATATION A L'ECOLE

Compétences des intervenants bénévoles pour l'activité natation

1. Déshabillage – habillage (*vie collective*)
2. Aide à l'enseignant et à l'organisation matérielle.
3. Aide aux activités aquatiques -prise en charge d'un groupe

Fiche EPS53-D13 : recommandations pour les accompagnateurs de la vie collective à suivre.

Rappel de textes pour l'enseignant :

- la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,
- la circulaire n° 2017- 127 du 22 août 2017 relative à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et du second degré,
- l'arrêté du 18-2-2015 relatif au programme d'enseignement de l'école maternelle J.O. du 12-3-2015,
- l'arrêté du 09 novembre 2015 relatif aux programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) .
- le décret n° 2015-372 du 31-3-2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture - J.O. du 2-4-2015
- la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 relative à l'agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives - Encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques - décret n° 2017-766 du 4-5-2017 - J.O. du 6-5-2017.

- 1- Demander l'agrément à la direction académique pour les intervenants extérieurs participant à l'enseignement de l'activité (**EPS53-D1**).
- 2- S'informer auprès de l'IEN ou du CPC E.P.S. de la date de la passation du **test de natation** pour les intervenants.
- 3- Prévoir une réunion préparatoire à la première séance de natation (précisions sur le rôle de chacun)

Taux d'encadrement :

	école maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	école élémentaire
Le POSS prévu par l'article D322-6 du code du sport définit la surveillance dans le bassin et sur les plages.	3 adultes qualifiés pour une classe classe multi cours élémentaire avec GS (3 adultes qualifiés) Si l'effectif est inférieur à 20 : 2 adultes qualifiés	2 adultes qualifiés pour une classe Pour les classe à faibles effectifs définis le plus souvent par le seuil de 12 élèves, le taux peut se limiter au seul maître.
	L'apprentissage détermine le groupe classe dans le projet natation en admettant des regroupements d'élèves sous la responsabilité d'un enseignant désigné. 1 encadrant supplémentaire est requis quand le groupe classe comporte des élèves issus de plusieurs classes et qu'il y a un effectif supérieur à 30 élèves.	

Déroulement de la séance de piscine :

Avant

- Se renseigner sur la *présence effective d'au moins un MNS en surveillance* (1 MNS par bassin de nage)
- Connaître la séance afin de préparer les lignes d'eau, l'endroit précis d'intervention, le matériel.
- Veiller au passage à la douche (hygiène, premier contact avec l'eau)
- Ne pas laisser les enfants jouer dans le pédiluve (hygiène)
- Compter les élèves de son groupe et attendre l'enseignant pour descendre dans l'eau.

Pendant

Dans l'eau

- Eviter de porter un enfant, de le manipuler : l'enfant doit découvrir seul de nouvelles sensations
- Eviter d'avoir des enfants derrière soi,
- Rester sur l'atelier sur lequel vous intervenez.

Sur le bord

- Suivant les consignes de l'enseignant préparer et installer le matériel, vérifier ceintures, brassards etc...
- Rester sur l'atelier sur lequel vous intervenez
- Eviter trop de matériel sur le bord (*tapis glissant*).

En permanence, pour tous les intervenants

- Eviter de s'occuper uniquement d'un enfant notamment de son propre enfant,
- Etre attentif aux consignes données par l'enseignant,
- Ne pas dramatiser un incident (boire la tasse), encourager toujours l'enfant, ne jamais s'affoler inutilement, il y a toujours l'enseignant et un MNS en surveillance,
- Faire confiance à l'enseignant : les exercices proposés sont toujours adaptés au niveau de l'enfant, y compris en grande profondeur. L'enseignant les propose dans le cadre de son projet pédagogique.
- Ne jamais laisser courir un enfant sur le bord du bassin.
- Une tenue adaptée à pratique est attendue (maillot de bain et bonnet de bain). L'intervenant bénévole se change avant d'accéder au bassin.

Après

- Compter les enfants à la sortie du bassin, la dernière personne à sortir de l'eau étant un adulte,
- Veiller au passage obligatoire à la douche de tout le groupe d'enfants,
- Penser à dire aux enfants de s'essuyer d'abord les cheveux et le dos.

- Accompagner un enfant qui aurait oublié quelque chose sur le bord des bassins,
(Ne jamais le laisser aller seul)